

GUIDE JANVIER 2025
PROFESSIONNEL

Biodiversité et investissement : le guide pratique pour les sociétés de gestion



EXECUTIVE SUMMARY



Biodiversité et investissement

Les gérants d'actifs ont un rôle clé à jouer dans la transition énergétique dans toutes ses dimensions. À ce titre, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur, au même titre que le climat.

Cette évolution répond à une demande croissante des investisseurs institutionnels, une prise de conscience des impacts financiers potentiels significatifs en lien avec la biodiversité pour les entreprises et donc pour le secteur financier ou encore la hausse des exigences réglementaires. Dès lors, de nombreuses questions se posent pour les sociétés de gestion.

✪ Pourquoi ce guide ?

Ce guide a pour but d'aborder la biodiversité dans l'univers de l'investissement et de la gestion d'actifs. À travers 5 questions, ce guide souhaite permettre de comprendre les cadres de références, les problématiques principales, les leviers d'actions et ainsi permettre aux sociétés de gestion de se saisir des enjeux liés à la biodiversité.

- 1) Préambule : pourquoi initier les travaux sur la biodiversité ?
- 2) Comment aborder la biodiversité ?
- 3) Comment identifier les enjeux prioritaires pour les portefeuilles ?
- 4) Comment prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les choix d'investissement ?
- 5) Comment développer un produit biodiversité ?

La définition biologique de la biodiversité, bien qu'importante, est souvent difficile à appliquer directement pour appréhender les enjeux auxquels font face les entreprises et leurs investisseurs. C'est pourquoi différents cadres ont été élaborés pour adapter la notion de biodiversité à un contexte économique et ceux-ci peuvent se révéler complémentaires.

Parmi ces initiatives permettant de **définir une approche liée à la biodiversité**¹, on retrouve d'une part des cadres de références qui ont une approche englobant l'ensemble des sujets liés à la nature comme la TNFD (*Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures*) ou le SBTN (*Science Based Targets Network*) et d'autre part des cadres réglementaires (CSRD et Taxonomie), qui à l'inverse distinguent les différents enjeux environnementaux.

Dans les cadres méthodologiques qui font référence aujourd'hui en matière de biodiversité, ceux définis par l'IPBES² (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) ont une acceptation large de la biodiversité incluant le climat. L'IPBES distingue les dépendances aux services rendus par la nature et les pressions, c'est-à-dire les impacts négatifs que les activités économiques peuvent exercer sur la biodiversité.

1) Ce guide de l'UNEP FI vise à fournir une vue d'ensemble des principaux cadres d'évaluation de la nature : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/01/Accountability-for-Nature.pdf>

2) L'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) est un organisme international qui regroupe des scientifiques. Il a pour objectif d'évaluer l'état de la biodiversité mondiale et des services écosystémiques pour aider les décideurs politiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la nature. C'est le pendant du GIEC pour la biodiversité.

👁 Les points-clés en un coup d'œil

- La biodiversité étant protéiforme, il est pertinent pour un investisseur de comprendre quels sont les enjeux les plus matériels liés à la biodiversité dans son portefeuille d'investissement.

En pratique :

- mesurer l'empreinte des sociétés de gestion sur la biodiversité à l'aide d'indicateurs tels que le CBF et le BIA-GBS. Toutefois, ces indicateurs présentent des limites et doivent être utilisés avec prudence ;
 - analyser leurs dépendances et leurs impacts sur les services écosystémiques à l'aide d'outils tels qu'ENCORE ou l'outil d'évaluation de la matérialité du SBTN ;
 - identifier les secteurs matériels en fonction des pressions qu'ils exercent sur la biodiversité.
- Une fois les principaux enjeux identifiés, **l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les choix d'investissement peut se faire grâce à divers outils**, que ce soit par la mise en place d'exclusions ou de politiques sectorielles ciblant les secteurs à fort impact, par l'identification d'entreprises ayant de bonnes pratiques ou limitant ses impacts en matière de biodiversité ou encore en déployant des politiques d'engagement pour encourager les entreprises à améliorer leurs performances en matière de biodiversité. En matière de gestion des risques, la perte de biodiversité se trouve à l'origine de risques de transition (associés aux impacts) et de risques physiques (causés par les dépendances aux services écosystémiques).

Cette définition des risques liés à la biodiversité est utilisée par des initiatives reconnues telles que la TNFD³ ou encore par des établissements comme l'ADEME⁴. Les risques liés à la biodiversité sont également considérés comme des risques systémiques. D'une part en matière de stabilité des écosystèmes – risque de déstabilisation d'un système naturel critique de sorte qu'il ne puisse plus fournir de services écosystémiques de la même manière qu'auparavant – et d'autre part en matière de stabilité financière.

- Ce rapport aborde enfin **les spécificités des produits biodiversité** afin de :

- ▶ **définir l'ambition du produit** : se concentrer sur le financement d'entreprises fournissant des solutions en matière de biodiversité ou encourager les entreprises à réduire leur empreinte ;
- ▶ **identifier les indicateurs clés** : mesurer la performance des entreprises sélectionnées pour le fonds ;
- ▶ **mettre en place un processus d'investissement robuste** : assurer la transparence et le respect des réglementations.



🚲 Pour aller plus loin :

Réussir l'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'investissement nécessite en parallèle de renforcer l'expertise interne par la mise en place de programmes de formation, d'identifier des indicateurs pertinents de suivi pour les instances de gouvernance tels que l'exposition aux secteurs à haut risque ou la réussite d'actions d'engagement.

3) <https://tnfd.global/recommendations-of-the-tnfd/#requirements>

4) <https://bibliothèque.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6800-construire-une-demarche-biodiversite.html>

À NOTER

Réalisé en partenariat avec Moonshot, cabinet de conseil et de formation en finance durable, ce guide s'adresse à toutes les sociétés de gestion qui souhaitent travailler sur le sujet de la biodiversité. Il est structuré autour de 5 questions principales.

Ce guide couvre l'ensemble du processus d'investissement et a pour objectif de fournir des outils pratiques pour aider les sociétés de gestion à développer des solutions concrètes.

SOMMAIRE

| | | |
|---|--|-----------|
| ☰ | QUESTION 1 | |
| | Pourquoi initier les travaux sur la biodiversité ? | 6 |
| ☰ | QUESTION 2 | |
| | Comment aborder la biodiversité ? | 9 |
| | 1. Les différentes approches de la biodiversité | 9 |
| | 2. Les dépendances des activités économiques à la biodiversité | 10 |
| | 3. Les pressions (ou impacts) exercées sur la biodiversité | 11 |
| ☰ | QUESTION 3 | |
| | Comment identifier les enjeux prioritaires pour mon portefeuille ? | 12 |
| | 1. Mesurer l’empreinte biodiversité de ses investissements | 12 |
| | 2. Analyser ses dépendances et ses impacts à travers des outils en open source | 12 |
| | A. ENCORE | 12 |
| | B. SBTN <i>Materiality Screening Tool</i> (source de la donnée : ENCORE) | 13 |
| | 3. Identifier les secteurs les plus matériels en s’appuyant sur les cadres de référence en matière de biodiversité | 14 |
| ☰ | QUESTION 4 | |
| | Comment prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans mes choix d’investissement ? | 15 |
| | 1. Quelles données utiliser ? | 15 |
| | A. Les fournisseurs de données ESG | 15 |
| | B. Les Principales incidences négatives (PAI) du <i>Règlement SFDR</i> | 15 |
| | C. Les données en accès libre | 16 |
| | 2. Intégrer la biodiversité dans ses politiques d’investissement | 16 |
| | 3. Cartographier et gérer les risques liés à la biodiversité | 20 |
| ☰ | QUESTION 5 | |
| | Comment développer un produit biodiversité ? | 22 |
| ☰ | Conclusion | 23 |
| ☰ | Annexes | 24 |
| | 1. Synthèse des points positifs et points négatifs des différents indicateurs | 24 |
| | 2. Revue des thèmes possibles des politiques sectorielles et d’exclusions | 25 |
| ☰ | Remerciements | 27 |

QUESTION 1

Pourquoi initier les travaux sur la biodiversité ?

Une analyse ESG globale des investissements

Pour un investisseur, intégrer la biodiversité dans l'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) permet **d'élargir la perspective sur les enjeux environnementaux**. Cela offre l'opportunité de **prendre en compte des secteurs ou activités jusque-là peu couverts**, tout en établissant des liens avec d'autres problématiques majeures, comme la santé publique (pollution, pesticides), les droits humains ou encore la déforestation.

Cette **approche globale** devient essentielle, car les risques liés à la perte de biodiversité se concrétisent de plus en plus (perturbations sur les chaînes de valeur, émergence de crises telles que les pandémies...). De plus, la communauté scientifique continue d'alerter sur les **dangers croissants associés à la dégradation des écosystèmes**.

Climat et la biodiversité : des enjeux interdépendants

Lorsque l'analyse d'un investisseur se concentre uniquement sur le climat, les secteurs prioritaires sont souvent l'énergie et les transports. Toutefois, intégrer d'autres enjeux environnementaux, comme la biodiversité, permet de **mieux appréhender des secteurs** comme l'agroalimentaire ou l'industrie minière.

En effet, l'analyse de la biodiversité peut révéler des risques ESG dans des activités qui ne présentent pas nécessairement un fort impact carbone. Par exemple, une entreprise fortement dépendante de l'eau, mais peu émettrice de gaz à effet de serre, pourrait être identifiée comme un risque ESG d'un point de vue holistique.

Une préoccupation croissante pour les investisseurs

La prise en compte des enjeux de biodiversité répond à une **demande accrue des investisseurs institutionnels** qui, dans le déploiement de leur stratégie biodiversité, sont à la recherche

de **produits financiers** contribuant à limiter leurs risques en matière de biodiversité ou de **fonds** permettant de financer des solutions positives pour la nature⁵.

Un impact financier majeur

L'**impact financier de la perte de biodiversité liée aux seuls événements climatiques extrêmes a été estimé à 5 000 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années**, selon une étude de l'université d'Oxford parue au mois de décembre 2023⁶. Cette estimation ne prend en compte que les impacts sur les ressources en eau et l'alimentation.

Par ailleurs, d'autres études ont mis en lumière la forte dépendance du système financier aux services écosystémiques. D'après la Banque de France, **42 % des actions et obligations détenues par les institutions financières françaises sont émises par des entreprises fortement, voire très fortement, dépendantes d'au moins un service écosystémique**⁷.

Une exigence réglementaire

L'**article 29 de la Loi Energie Climat** impose aux sociétés de gestion de fournir des informations relatives à leur **stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme en matière**

de biodiversité. Cette exigence réglementaire soutient l'intégration de la biodiversité dans les *reportings* et stratégies d'investissement par les acteurs financiers.

5) Selon le Natural Capital Report 2024, la moitié des 22 Asset Owners britanniques interrogés, gérant collectivement 419 milliards de dollars, investissent déjà dans le capital naturel ou s'approprient à le faire au cours des 18 prochains mois : <https://www.mallowstreet.com/Research/Report/NaturalCapitalReport2024>

6) <https://www.ox.ac.uk/news/2023-12-14-5-trillion-nature-related-economic-risks-will-amplify-climate-change-says-oxford#:~:text=Shocks%20to%20the%20global%20economy,of%20assessing%20nature%2Drelated%20risk>

7) <https://publications.banque-france.fr/un-printemps-silencieux-pour-le-systeme-financier-vers-une-estimation-des-risques-financiers-lies-la>

Quels sont les objectifs internationaux liés à la biodiversité ?



Les objectifs internationaux liés à la biodiversité sont définis par la **Convention sur la Diversité Biologique**, complétée par l'**Accord de Kunming-Montréal**⁸, adopté en décembre 2022 lors de la COP15. Cet accord fixe **23 cibles** à atteindre d'ici 2030.

Parmi ces cibles, **deux sont directement actionnables par les acteurs financiers** :

- ▶ **Cible n° 14** : prise en compte de la biodiversité dans les processus d'investissement ;
- ▶ **Cible n° 15** : suivi et publication des impacts sur la biodiversité.

Ce guide a pour objectif de fournir les outils nécessaires pour la mise en œuvre de ces cibles. **La Finance for Biodiversity Foundation**⁹ encourage d'ailleurs les acteurs financiers à prioriser ces deux cibles¹⁰, permettant de renforcer leurs **capacités internes**, et ainsi de prendre des engagements en matière de gouvernance, formation, stratégie, politiques sectorielles, analyse des impacts et dépendances et *reportings*.

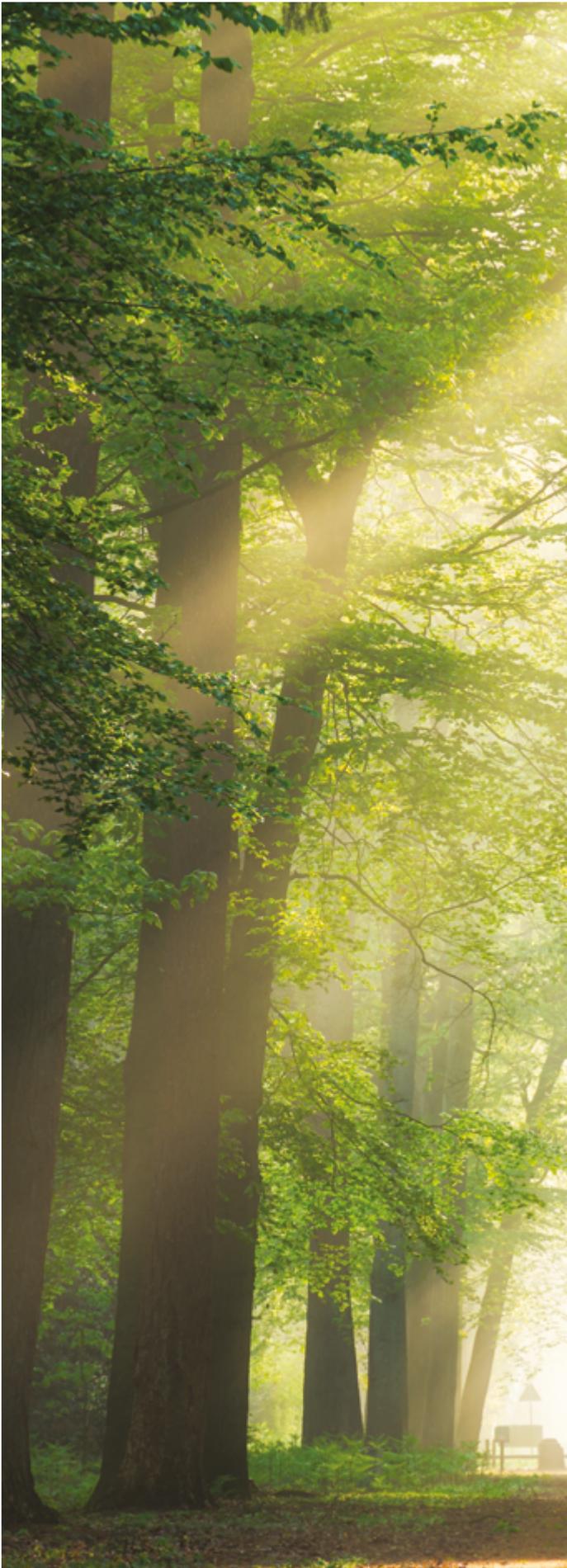
D'autres cibles sont activables par les acteurs financiers, comme :

- ▶ **Cible n° 7** : réduction de la pollution ;
- ▶ **Cible n° 8** : réduction de l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans en ayant mis en place une politique climat ;
- ▶ **Cible n° 10** : gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières ;
- ▶ **Cible n° 19** : mobilisation de financements privés en faveur de la préservation de la biodiversité.

⁸) <https://www.cbd.int/article/cop15-final-text-kunming-montreal-gbf-221222>

⁹) La Finance for Biodiversity Foundation, créée en mars 2021, est une organisation privée visant à encourager l'action et la collaboration entre les institutions financières par le biais de groupes de travail, afin d'inverser la perte de la nature au cours de cette décennie. La Finance for Biodiversity Foundation compte à ce jour 75 membres, tous signataires du Finance for Biodiversity Pledge

¹⁰) https://www.financeforbiodiversity.org/publications/nature_target-setting_framework_for_asset_managers_and_asset_owners/



QUE CONTIENT L'ACCORD DE KUNMING-MONTRÉAL ?

23 cibles à horizon 2030

1. Planification spatiale – préserver les zones de haute importance
2. Restauration de 30 % des espaces dégradés
3. Conservation de 30 % des écosystèmes via la mise en place d'aires protégées
4. Lutte contre l'extinction des espèces menacées
5. Mettre un terme à l'utilisation, à la récolte et au commerce non durables d'espèces
6. Réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes d'au moins 50 %
7. Réduire les risques de pollution et les impacts associés d'au moins 50 %
8. Réduire les impacts associés au changement climatique
9. Gestion et utilisation durables des espèces sauvages
10. Gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières
11. Restauration et amélioration par des approches écosystémiques
12. Développer des projets de nature en ville
13. Partage juste et équitable des bénéfices découlant des ressources génétiques
14. Prise en compte de la biodiversité dans les politiques, réglementations, process des acteurs économiques
15. Suivi et publication des impacts sur la nature par les acteurs économiques
16. Encourager les pratiques de consommation durable
18. Réduction des subventions néfastes à la biodiversité
19. Financements pour la biodiversité (200 Mds€/an d'ici 2030)
- 20-23. Promouvoir l'innovation, la collaboration, l'égalité des genres

QUESTION 2

Comment aborder la biodiversité ?

De façon simplifiée et sur le plan biologique, la biodiversité peut être définie comme la **diversité du vivant** ; elle comprend :

- ▶ la diversité génétique,
- ▶ la diversité des espèces,
- ▶ la diversité des écosystèmes,
- ▶ ainsi que les interactions au sein et entre ces trois unités et leurs évolutions¹¹.

La définition biologique de la biodiversité, bien qu'importante, est souvent **difficile à appliquer** directement pour appréhender les enjeux auxquels font face les entreprises et leurs investisseurs. **C'est pourquoi différents cadres ont été**

élaborés pour adapter la notion de biodiversité à un contexte économique. Les approches détaillées dans cette section permettent de s'appropriier la biodiversité en tant qu'investisseur.

La première question à se poser est de savoir quels aspects environnementaux un investisseur souhaite inclure dans les enjeux liés à la biodiversité. Celle-ci peut être interprétée de manière large, englobant l'ensemble des sujets liés à la nature¹², ou de manière plus restreinte, en se concentrant sur des aspects spécifiques. **Actuellement, la plupart des sociétés de gestion adoptent une vision plutôt large de la biodiversité.**

1. Les différentes approches de la biodiversité

Le concept le plus englobant est celui de **nature**. Les cadres financiers définissant la biodiversité ne sont pas toujours parfaitement alignés, mais ils peuvent se révéler complémentaires. **Un acteur financier peut ainsi s'appuyer sur plusieurs initiatives et cadres pour élaborer son approche**

- Pour la **TNFD**, la **nature renvoie au monde naturel**, mettant l'accent sur la diversité des organismes vivants, notamment les êtres humains, et sur leurs interactions les uns avec les autres et avec leur environnement. Elle se compose de **4 domaines** :
 - ▶ la Terre,
 - ▶ l'océan,
 - ▶ l'eau douce,
 - ▶ l'atmosphère.



L'initiative **TNFD** est un groupe de travail international qui a élaboré un cadre pour aider les entreprises et institutions financières à évaluer, gérer et publier leurs risques et impacts liés à la nature. Inspirée par le TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), elle vise à réorienter les flux financiers vers des activités positives pour la nature et à réduire les impacts négatifs sur celle-ci, conformément au cadre mondial pour la biodiversité.

en matière de biodiversité. Parmi ces initiatives permettant de définir une approche liée à la biodiversité¹³, on retrouve la TNFD (*Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures*), le SBTN (*Science Based Targets Network*), ou encore les cadres réglementaires (CSRD et Taxonomie).

- Selon le **SBTN**, il est possible de définir la nature via les **5 piliers** suivants :
 - ▶ le climat
 - ▶ l'eau douce,
 - ▶ la terre (les sols),
 - ▶ l'océan et,
 - ▶ les espèces.



Le **SBTN** est un réseau rassemblant plus de 60 acteurs, fondé entre autres par le Forum économique mondial, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le WWF, le CDP et le WRI (*World Resource Institute*). Il a pour objectif d'élaborer des objectifs scientifiques à destination des entreprises non financières en matière de nature (climat, biodiversité, océans, sols et eau douce) et de définir des trajectoires permettant de les atteindre. Les trajectoires climatiques SBTi sont les plus connues aujourd'hui. Des trajectoires sur l'eau douce et les sols sont en cours d'élaboration. L'ambition est de finaliser l'ensemble des cadres d'ici à 2025.

¹¹⁾ <https://www.ipbes.net/glossary/biodiversity>

¹²⁾ Pour la TNFD, les concepts de nature et biodiversité sont distincts :

"La biodiversité renvoie à la variabilité des organismes vivants dans tous ces domaines. C'est une caractéristique intégrale et essentielle de la nature qui permet aux écosystèmes d'être productifs, résilients et capables de s'adapter"

¹³⁾ Ce guide de l'UNEP FI vise à fournir une vue d'ensemble des principaux cadres d'évaluation de la nature : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/01/Accountability-for-Nature.pdf>

À l'inverse, les référentiels réglementaires ont distingué les différents enjeux environnementaux.

■ La **CSRD** inclut dans la biodiversité la **protection des écosystèmes**, les **habitats** (et donc les sols), l'**eau douce**, les **océans** et les **espèces**. Elle fait explicitement le lien avec les pollutions, même si ce thème fait l'objet d'une partie spécifique, en précisant que les pollutions dégradent la biodiversité et les écosystèmes.

Le climat, les ressources et l'économie circulaire sont des sujets traités de manière distincte.



■ La **Taxonomie européenne** opère une **distinction entre la biodiversité et les enjeux climatiques, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines**, la transition vers une économie circulaire ainsi qu'avec la prévention et la réduction de la pollution. À ce stade, elle a identifié **2 familles d'activités qui contribuent à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes** :

- ▶ la conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration ;
- ▶ les hôtels, les hébergements touristiques, les terrains de camping et les hébergements similaires.

Cette liste pourrait s'allonger à l'avenir et les activités alignées avec d'autres objectifs de la taxonomie peuvent être intégrées dans une approche biodiversité pour un investisseur. **La taxonomie est un point de départ pertinent pour une société de gestion qui souhaite élaborer une taxonomie biodiversité interne.**

2. Les dépendances des activités économiques à la biodiversité

Parmi les cadres méthodologiques qui font référence aujourd'hui en matière de biodiversité, ceux définis par l'**IPBES¹⁴** (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) ont une acceptation large de la biodiversité incluant le climat.

Les entreprises, tout comme les acteurs financiers, sont dépendants de la nature¹⁵. On parle de **dépendance aux services écosystémiques**, c'est-à-dire une dépendance aux ressources et aux processus fournis par la nature et indispensables au bon fonctionnement des activités économiques.



Ces services peuvent être regroupés en 3 catégories :

1. Services d'approvisionnement :

Cela inclut la fourniture de ressources naturelles telles que l'eau, l'alimentation, et d'autres matières premières comme le bois. Les produits issus de ces services peuvent être échangés sur le marché, autoconsommés ou échangés par troc.

2. Services de régulation :

Généralement non appropriables, ces services illustrent la capacité des écosystèmes à modérer ou à réguler des phénomènes favorables à l'homme, tels que le climat, divers aspects du cycle de l'eau, ainsi que la fréquence et l'intensité des maladies. Ils contribuent également à la protection contre des événements catastrophiques.

3. Services culturels :

Ces services englobent toutes les utilisations des écosystèmes à des fins récréatives, esthétiques, spirituelles ou éducatives.

¹⁴ L'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) est un organisme international qui regroupe des scientifiques. Il a pour objectif d'évaluer l'état de la biodiversité mondiale et des services écosystémiques pour aider les décideurs politiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la nature. C'est le pendant du GIEC pour la biodiversité.

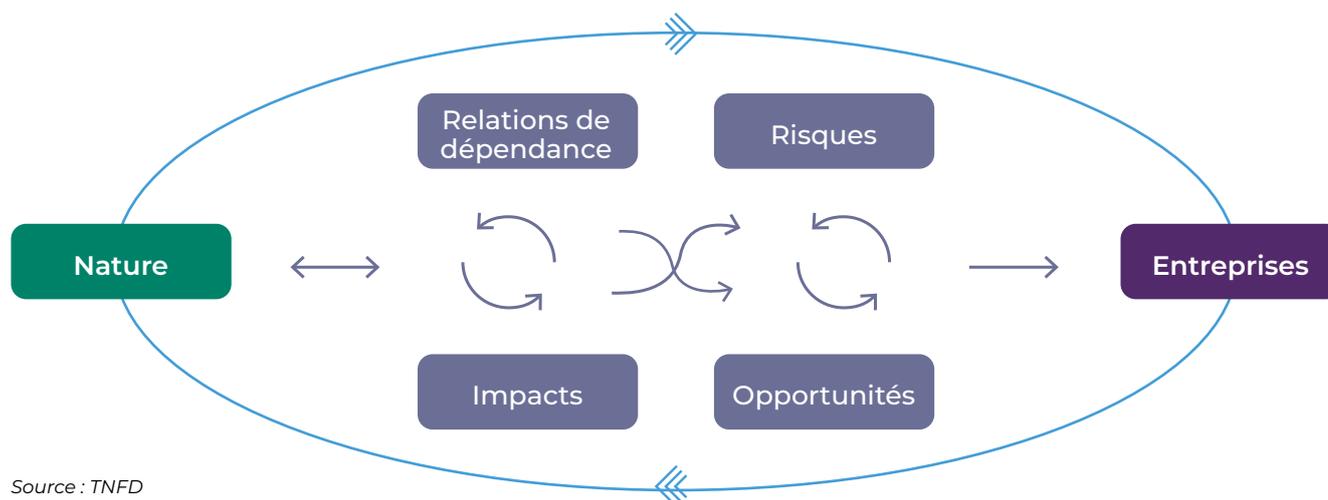
¹⁵ En 2021, le rapport *Nature Risk Rising*, publié par le Forum économique mondial, estimait que plus de la moitié du PIB mondial – soit 44 000 milliards de dollars des Etats-Unis – dépendait modérément ou fortement d'au moins un service écosystémique.



Source : Classification européenne CICES (Common International Classification of Ecosystem Services).

Les activités couramment identifiées comme étant les plus dépendantes à la biodiversité sont l'industrie agroalimentaire (incluant toute la chaîne de valeur), la construction, l'électricité ou encore les services aux collectivités (*utilities*).

Dans son rapport d'évaluation mondiale paru en 2019, l'IPBES a estimé que 5 à 8 % de la production agricole mondiale actuelle étaient directement attribuables à la pollinisation animale, une production dont la valeur marchande peut être estimée entre 235 et 577 milliards de dollars par an¹⁶.



Source : TNFD

3. Les pressions (ou impacts) exercées sur la biodiversité

L'IPBES a identifié 5 grandes pressions, c'est-à-dire 5 familles d'impacts négatifs que les activités économiques peuvent exercer sur la biodiversité :

- ▶ le changement d'usage des terres et mers,
- ▶ l'exploitation des ressources,
- ▶ le changement climatique,
- ▶ la pollution, et
- ▶ les espèces exotiques envahissantes.

Le changement d'usage des terres et mers recouvre à la fois leur transformation (par exemple le passage d'une prairie à une exploitation agricole) ou encore la fragmentation des habitats, notamment due à l'urbanisation ou aux infrastructures.

Ces pressions se traduisent par des impacts négatifs sur la biodiversité, comme la disparition d'espèces, la déforestation, la perte de fonctionnalité d'un écosystème, etc.

La biodiversité étant protéiforme, il peut être pertinent de comprendre quels sont les principaux enjeux liés à la biodiversité dans son portefeuille d'investissement, afin d'isoler les secteurs ou les entreprises pour qui ses enjeux sont les plus matériels.

¹⁶ <https://www.ipbes.net/global-assessment> (page 347)

QUESTION 3

Comment identifier les enjeux prioritaires pour mon portefeuille ?

1. Mesurer l'empreinte biodiversité de ses investissements

Aujourd'hui, de nombreux acteurs financiers commencent par la mesure de l'empreinte sur la biodiversité de leurs investissements. Elle permet d'**identifier les secteurs et les pressions prioritaires** au sein d'un portefeuille, d'identifier les **entreprises ayant le plus fort impact sur la biodiversité**, et de définir ainsi des actions prioritaires, que ce soit en termes **d'investissement/désinvestissement ou d'engagement actionnarial**.

Les **données d'empreinte biodiversité** sont des outils quantitatifs qui évaluent l'incidence d'un actif, d'une entreprise ou d'un portefeuille financier sur la biodiversité, en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) sur une année. **Ces données agrègent de nombreuses informations sur une partie des pressions exercées par les entreprises sur la biodiversité**. À noter qu'à ce stade, l'impact des espèces invasives et les pressions sur la biodiversité marine ne sont pas encore inclus dans ces mesures.

Aujourd'hui deux principaux indicateurs agrégés sont utilisés en France :

- ▶ le *Corporate Biodiversity Footprint (CBF)* et
- ▶ le *Biodiversity Impact Analytics – Global Biodiversity Score (BIA-GBS)*.

À l'instar de ces deux indicateurs, **un indicateur de type MSA (*Mean Species Abundance*) est aujourd'hui calculé par de nombreux investisseurs et essentiellement utilisé à des fins de reporting**. Il est à noter que cette donnée repose sur de nombreuses estimations et que les méthodologies sous-jacentes ne sont pas encore stabilisées. Par ailleurs, cette donnée n'offre pas de vision opérationnelle et prospective des impacts de chaque entreprise sur les différents volets de la biodiversité : eau, pollution etc. et ne permet donc pas d'identifier clairement les enjeux précis d'un investissement en matière de biodiversité. C'est la raison pour laquelle **il est aujourd'hui difficile d'utiliser le MSA pour piloter une stratégie biodiversité dans ses choix d'investissements**. → *Plus d'informations sont données dans l'annexe 1.*

Un autre indicateur répandu est le **PDF (*Potentially Disappeared Fraction*)** qui estime la fraction potentielle d'espèces qui pourraient disparaître localement en raison des impacts environnementaux d'une activité humaine ou d'un produit spécifique. Cet indicateur présente certaines limites méthodologiques (données limitées à certaines régions ou espèces, il ne couvre pas toujours toutes les pressions) et **peut être aussi difficile à utiliser pour piloter une stratégie biodiversité dans ses choix d'investissements**.

2. Analyser ses dépendances et ses impacts à travers des outils en open source

Deux outils sont aujourd'hui à la disposition des investisseurs pour évaluer les dépendances et impacts d'un portefeuille.

A. ENCORE¹⁷

ENCORE est un outil, libre d'accès, d'analyse des impacts et dépendances d'une entreprise ou d'un produit financier. Cet outil décompose les activités d'une entreprise en sous-secteurs économiques, exerçant des impacts et étant dépendants à des services écosystémiques. Cette analyse permet d'identifier les enjeux les plus matériels mais n'offre pas une information synthétique par entreprise¹⁸.

¹⁷) Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure – dernière date de mise à jour de la base en juillet 2024

¹⁸) Pour vous aider à utiliser la base ENCORE, vous pouvez vous appuyer sur la vidéo de Moonshot : <https://youtu.be/-C33PkbSTTQ>

B. SBTN MATERIALITY SCREENING TOOL¹⁹

(SOURCE DE LA DONNÉE : ENCORE)

Le *SBTN Materiality Screening Tool* identifie la **matérialité de 8 types de pressions environnementales exercées par une activité économique** (sur une échelle allant de “*Very Low*” à “*Very High*”), sur le fondement de moyennes mondiales et sectorielles, et non à partir de données spécifiques à une entreprise.

Le *SBTN Materiality Screening Tool* couvre à l'heure actuelle les opérations directes (scope 1) ainsi que le scope 3 amont (le scope 3 aval est en cours de développement). Les données utilisées sont issues d'ENCORE et d'une revue de littérature. Pour le scope 3 amont, le modèle EXIOBASE²⁰ a également été utilisé.

| PRESSION | SOURCE DE PRESSION | Automobiles | Boissons | Produits chimiques | Consommation de base Commerce de gros et de détail | Services publics d'électricité | Produits alimentaires | Métaux et mines | Pétrole et gaz | Papier et produits forestiers | Produits pharmaceutiques |
|---|---|-------------|----------|--------------------|---|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Changement d'usage des sols, de l'eau douce et des mers | ► Usage des sols (superficie) | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 |
| | ► Usage d'eau douce (superficie) | ND | ND | 4 | ND | 2 | 4 | 4 | 4 | 3 | ND |
| | ► Usage des mers (superficie) | ND | ND | 4 | ND | 1 | 4 | 2 | 3 | 0 | ND |
| Surexploitation des ressources | ► Volume d'eau utilisé | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | ► Extraction d'autres ressources biotiques | ND | ND | ND | ND | 3 | ND | ND | 1 | 2 | ND |
| | ► Extraction d'autres ressources abiotiques | ND | ND | 3 | ND | ND | ND | 4 | 2 | ND | ND |
| Changement climatique | ► Émissions de GES | 1 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 |
| Pollution | ► Émissions de polluants (hors GES) | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 3 |
| | ► Rejet de produits toxiques dans le sol et l'eau | 3 | 2 | 5 | 1 | 3 | 3 | 4 | 4 | 3 | 3 |
| | ► Rejet de nutriments dans le sol et l'eau | ND | 3 | ND | 3 | 3 | 2 | 0 | 4 | 3 | 3 |
| | ► Production et rejets de déchets solides | 2 | 3 | 3 | 1 | 3 | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | ► Empiètement (bruit, lumière, etc.) | 4 | 2 | 4 | 1 | 4 | 3 | 4 | 4 | 4 | 3 |
| Espèces exotiques envahissantes | ► Introduction d'EEE | 0 | 0 | 1 | 1 | ND | 2 | 2 | 1 | 2 | 0 |

ND = Non défini

Source : Moonshot à partir des données Encore scope 1 et 2. Le scope 3 n'est pas pris en compte.

¹⁹⁾ <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/companies/take-action/assess/>

²⁰⁾ EXIOBASE est une base de données mondiale proposant des tableaux entrées-sorties (input-output, MR-IOT) et des tableaux ressources-emplois (supply-use, MR-SUT) détaillés, multirégionaux et étendus à l'environnement qui permettent notamment de définir quelles pressions environnementales sont liées aux activités économiques des entreprises. Les analyses sont proposées à un niveau sectoriel.

3. Identifier les secteurs les plus matériels en s'appuyant sur les cadres de référence en matière de biodiversité

La **Finance for Biodiversity Foundation**, dans le document *Nature Target Setting Framework*²¹ a identifié les **activités économiques exerçant les pressions les plus fortes sur la biodiversité**.

De son côté la **TNFD** a identifié les secteurs les plus matériels à partir de leurs impacts et dépendances²².

| | Finance for Biodiversity Foundation | TNFD |
|---|-------------------------------------|------|
| Pétrole et Gaz | | |
| Produits Chimiques | | |
| Matériaux de Construction | | |
| Contenants et Emballages | | |
| Métaux et Exploitation Minière | | |
| Papier et Produits Forestiers | | |
| Transport | | |
| Automobile | | |
| Biens de consommation durables et Habillement | | |
| Distribution et Vente au détail de Produits de base | | |
| Alimentation et Boissons | | |
| Produits Ménagers et Personnels | | |
| Pharmaceutiques et Biotechnologie | | |
| Semi-conducteurs et Équipements de Semi-conducteurs | | |
| Services Publics | | |
| Immobilier | | |

À titre illustratif, l'ensemble des industries identifiées par les travaux actuels de la TNFD représentent plus de 40 %²³ des indices EuroStoxx et iBoxx et un peu plus d'un tiers du MSCI ACWI.

21) <https://www.financeforbiodiversity.org/nature-target-setting-framework-for-asset-managers-and-asset-owners/>

22) https://tnfd.global/wp-content/uploads/2024/06/TNFD-Additional-guidance-for-financial-Institutions_v2.0.pdf?v=1722609374

23) Sur la base des compositions au 23/10/2024.

QUESTION 4

Comment prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans mes choix d'investissement ?

Pour répondre à cette question, **il est essentiel de disposer de données pertinentes** qui fournissent des informations fiables sur les pratiques des entreprises. Cela inclut **l'identification des entreprises qui limitent leurs impacts négatifs** sur la biodiversité, celles qui **contribuent à des solutions bénéfiques** pour la biodiversité, ainsi que la **localisation de leurs activités**.

Intégrer formellement la biodiversité dans les politiques d'investissement d'une société de gestion et en rendre compte permet de répondre aux cibles n° 14, 15 et 19 de l'Accord de Kunming-Montréal.

1. Quelles données utiliser ?

A. LES FOURNISSEURS DE DONNÉES ESG

De plus en plus de données sur la biodiversité sont développées par les fournisseurs de données. S'appuyer sur un fournisseur externe permet d'accéder à des informations, telles que :

- ▶ l'exposition de l'entreprise aux risques liés à la dégradation des écosystèmes.
- ▶ son exposition aux secteurs d'activité présentant un fort potentiel de perturbation des zones terrestres et marines
- ▶ le nombre de controverses très graves en termes de biodiversité

- ▶ les politiques de l'entreprise pour limiter les impacts négatifs sur la biodiversité. Plusieurs guides ont recensé les indicateurs biodiversité existants²⁴

B. LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) DU RÈGLEMENT SFDR

Plusieurs **PAI**, obligatoires comme optionnels, entretiennent un lien avec la biodiversité : zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, pollution, etc. Ces PAI ont vocation à devenir des données de plus en plus couvertes et accessibles pour les sociétés de gestion.

| Actifs | Nature du PAI | N° du PAI | Nom du PAI |
|------------|---------------|-----------|--|
| Sociétés | Obligatoire | 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité |
| | Obligatoire | 8 | Rejets dans l'eau |
| | Obligatoire | 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs |
| | Optionnel | 6 | Utilisation et recyclage de l'eau |
| | Optionnel | 7 | Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau |
| | Optionnel | 8 | Exposition à des zones de stress hydrique élevé |
| | Optionnel | 9 | Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques |
| | Optionnel | 10 | Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols |
| | Optionnel | 11 | Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables |
| | Optionnel | 12 | Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers |
| | Optionnel | 13 | Ratio de déchets non recyclés |
| | Optionnel | 14 | Espèces naturelles et aires protégées |
| | Optionnel | 15 | Déforestation (part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation) |
| Immobilier | Optionnel | 20 | Production de déchets d'exploitation |
| | Optionnel | 21 | Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes |
| | Optionnel | 22 | Artificialisation des sols |

²⁴) <https://tnfd.global/guidance/tools-catalogue/> et https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Finance-for-Biodiversity-Guide-on-biodiversity-measurement-approaches_3rd-edition-1.pdf

Si les indicateurs diffèrent selon les fournisseurs, il est important de noter qu'ils présentent de nombreuses limites. → *Celles-ci sont synthétisées en annexe.*

C. LES DONNÉES EN ACCÈS LIBRE

Certaines données sont en accès libre, par exemple :

- ▶ les notes des questionnaires CDP “*Climate*”, “*Forest*” et “*Water*”, voire les réponses précises apportées à certaines questions, dont celles relatives à la **biodiversité** du questionnaire “*Climate*” et au **plastique**, contenues dans le questionnaire “*Water*”²⁵ ;
- ▶ des outils comme le **Forest 500** qui évalue les engagements et actions de 500 entreprises, institutions financières et gouvernements en matière de déforestation ;

- ▶ les **certifications environnementales** (par exemple : RSPO, RTRS, FSC) ;
- ▶ l'**adhésion des entreprises à certaines initiatives** volontaires sur la biodiversité (Act4 Nature International, SBTN, TNFD, partenariats avec des ONG, etc.)

Enfin, **de nouvelles données seront disponibles à l'avenir**, notamment grâce à la taxonomie européenne et à la CSRD.

2. Intégrer la biodiversité dans ses politiques d'investissement

Une fois qu'une société de gestion a identifié les données pertinentes, l'intégration de la biodiversité dans ses décisions d'investissement nécessite des outils similaires que pour les autres enjeux ESG, à savoir :

- ▶ **Exclusions ou politiques sectorielles :**
Mettre en œuvre des exclusions ou définir des politiques spécifiques pour certains secteurs en fonction de leurs impacts et dépendances sur/à la biodiversité.
- ▶ **Identification des secteurs à fort enjeux biodiversité :**
Filtrer et identifier en fonction de leurs impacts et dépendances sur/à la biodiversité.
- ▶ **Screening positif ou négatif :**
Sélectionner les entreprises en fonction de leurs bonnes et mauvaises pratiques.
- ▶ **Engagement :**
S'engager activement avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques.

Il est important de souligner que les exclusions liées au climat restent pertinentes dans le cadre d'une stratégie de biodiversité. En effet, la hausse des émissions de gaz à effet de serre a des conséquences négatives pour la biodiversité, et les secteurs très carbonés, comme l'extraction d'énergie fossile, causent également des dommages directs à celle-ci.

Au-delà des exclusions climatiques, qui sont actuellement largement adoptées par les sociétés de gestion, **certaines exclusions deviennent de plus en plus courantes, notamment celles liées à l'huile de palme ou aux producteurs de pesticides.**

Les différents outils à la disposition des sociétés de gestion pour intégrer la biodiversité dans leurs décisions d'investissement sont synthétisés dans le tableau ci-après.

²⁵) <https://www.cdp.net/en/2024-disclosure/cdp-full-corporate-questionnaire>

| Etape | Avant l'investissement | Sélection de l'investissement | Leviers d'engagement | Reporting |
|-------------------------|---|--|---|--|
| Leviers d'action | <p>Politiques sectorielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des secteurs à fort enjeux biodiversité ■ Exclusions climat ■ Limitation de l'exposition à certains sous-secteurs, zones géographiques ou pratiques ■ Exclusion de commodités et pratiques : huile de palme, soja, activités dans les zones sensibles du point de vue de la biodiversité ■ Suivi des controverses, associé à des règles d'investissement et des processus d'engagement ■ <i>Watchlist</i> : mise sous surveillance d'émetteurs analysés plus finement et fréquemment par l'équipe ESG | <p>Notation ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration de la biodiversité dans la note ESG globale ■ Création d'une note biodiversité spécifique <p>Il est possible de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fixer une note biodiversité seuil pour certains sous-secteurs économiques ■ Pondérer différemment les notes biodiversité ou le pilier environnement selon les sous-secteurs économiques | <p>Engagement individuel ou collectif, si besoin en étant accompagné d'experts (ONG, fondations, etc.)</p> <p>Exemples de coalitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nature Action 100 ■ <i>Spring (PRI)</i> ■ <i>Valuing Water Finance Initiative</i> ■ FAIRR : <i>Waste & Pollution Engagement, Protein Diversification Engagement, etc.</i> ■ <i>Financial Sector Deforestation Action</i> <p>Le vote peut également faire partie des leviers d'engagement.</p> | <p>Reporting réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Article 29 LEC ■ SFDR (PAI relatifs à la biodiversité et aux autres enjeux environnementaux (eau, pollution, etc.)) ■ CSRD |
| Données | <ul style="list-style-type: none"> ■ Certifications environnementales ■ Conventions internationales ■ Liste de zones protégées ■ Liste de commodités à risques (exemple : SBTN <i>high-impact commodity risk</i>) ■ Fournisseurs de données (liste des controverses) ■ Benchmarks réalisés par des ONG (exemple : Forest 500) ■ Presse et rapports d'ONG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Notes ESG transmises par les fournisseurs de données ■ Indicateurs biodiversité thématiques : eau, usage des sols, pesticides, pollution, etc. ■ Principales incidences négatives (PAI) ■ Notes et données CDP ■ CSRD | <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Finance for Biodiversity Foundation: Guide on Engagement with Companies</i> ■ <i>Ceres: Exploring Nature Impacts and Dependencies: A Field Guide to Eight Key Sectors</i> ■ <i>Nature Action 100 Investor Expectations for Companies</i> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Outils de mesure d'empreinte biodiversité ■ ENCORE (exemple : % d'émetteurs fortement ou très fortement dépendants à au moins un service écosystémique) ■ PAI |
| Objectifs | <p> limiter ses risques</p> | <p> Identifier les risques et les opportunités liés à la biodiversité</p> | <p> Accompagner la transition des émetteurs</p> | <p> Répondre aux exigences réglementaires, dresser un bilan de votre stratégie et en tirer des enseignements</p> |

Cas pratique : comment mettre en place une politique d'exclusion relative à l'huile de palme ?

Outre via des fournisseurs de données, le site internet de la **Roundtable on Sustainable Palm Oil**, principal organisme certificateur en matière d'huile de palme offre un accès direct aux niveaux de certifications des entreprises. L'information émetteur par émetteur :

- ▶ du statut, certifié ou non certifié ;
- ▶ du type de certification, qui atteste de différents niveaux de durabilité ;
- ▶ du pourcentage de certification.

Ci-contre l'exemple d'une société française de grande capitalisation du secteur agroalimentaire :

Interprétation : 96,4 % de l'huile de palme utilisée par Danone est certifiée durable. L'immense majorité de cette huile de palme est "Segregated", attestant qu'elle est 100 % durable, c'est-à-dire séparée des autres huiles durant tout son processus de fabrication.

2.4 Volume of RSPO-certified palm oil, palm kernel oil and related products purchased for use in your company's own-brand and third-party brand products in the year:

| Description | Crude/Refined Palm Oil (CSPO) | Crude/Refined Palm Kernel Oil (CSPKO) | Palm Kernel Expeller (CSPKE) | Certified Derivatives and Fractions |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| RSPO Credits from Mill / Crusher | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| RSPO Credits from Independent Smallholder | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Mass Balance (MB) | 0.00 | 732.00 | 0.00 | 1284.00 |
| Segregated (SG) | 40121.00 | 326.00 | 0.00 | 17708.00 |
| Identity Preserved (IP) | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Total | 40121.00 | 1058.00 | 0.00 | 18992.00 |

2.5 According to the volume information you have provided in Question 2.2 and Question 2.4, your company's certified palm oil and palm oil products uptake is:

98.32%

Les acteurs financiers appliquent des critères d'exclusion différents du point de vue :

- ▶ du pourcentage d'huile de palme devant être certifié durable (exemple : > 80 % ou 100 %) ;
- ▶ du type de certification obtenue (exemple : a minima 50 % certifiée "Segregated") ;
- ▶ une combinaison de ces critères peut être choisie.

Mettre en place de telles politiques d'exclusion permet de se positionner sur la cible n° 10 de l'Accord de Kunming-Montréal : « Garantir la gestion durable de tous les espaces ».

Un autre exemple possible est de mettre en place une politique sectorielle en matière de pesticides, ce qui contribue aux objectifs de la cible n° 7 de l'Accord de Kunming-Montréal : « Réduire la pollution ».

Essor et défis de l'engagement en matière de biodiversité

Encouragée par la *Finance for Biodiversity Foundation*²⁶, l'engagement est un levier important et sur lequel un nombre croissant de sociétés de gestion tentent de se mobiliser. Il peut permettre de s'assurer que l'entreprise prend en compte la biodiversité, a bien déterminé les enjeux matériels, a établi une politique biodiversité avec des engagements clairs et concrets, et communique de manière transparente.

Pour autant plusieurs obstacles limitent actuellement le développement de l'engagement en matière de biodiversité :

- ▶ **Complexité du sujet :**
L'expertise est cruciale pour maintenir la crédibilité.
- ▶ **Évaluation des pratiques des entreprises :**
Il est compliqué d'évaluer et comparer le niveau de performance des entreprises, car il existe peu de *reportings*, de *benchmarks* ou de consensus scientifique. De plus, de nombreuses entreprises n'ont pas encore défini de cibles ou d'objectifs clairs sur ces enjeux.
- ▶ **Ressources internes :**
L'engagement sur ces questions exige des ressources internes significatives pour les sociétés de gestion.

Pour les secteurs et entreprises pour lesquels la biodiversité est un enjeu matériel, **il est encouragé d'intégrer la thématique dans les actions de dialogue individuel de la société de gestion.** À ce jour, étant donné la complexité du sujet et la montée en compétence des investisseurs et des entreprises sur ce sujet, **il est également pertinent de recourir à un engagement collectif.**

Pour pallier cette limite, les investisseurs peuvent s'appuyer sur des initiatives collaboratives.

Certaines sont décrites ci-après.

26) <https://www.financeforbiodiversity.org/opinion-biodiversity-is-now-on-the-ballot-are-you-ready/>

| TYPE D'INITIATIVE | PLUS DE DÉTAILS |
|--|---|
|  <h2>Nature Action 100</h2> <p>Initiative mondiale d'engagement soutenue par plus de 220 investisseurs représentant près de 30 milliards de dollars d'actifs pour promouvoir une plus grande ambition et action des entreprises pour lutter contre la perte de nature et de biodiversité.</p> | <p>Participer à l'initiative, c'est faire de l'engagement auprès de 100 entreprises sur 8 secteurs prioritaires en demandant : un engagement public, une évaluation des impacts/dépendances/risques et opportunités et des objectifs associés, la façon d'atteindre ces objectifs, la mise en place d'une gouvernance adaptée et un engagement avec les parties prenantes externes à l'entreprise.</p> <p>Plusieurs types d'engagements possibles pour les investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature de lettres ; - participer à des équipes d'engagement (en moyenne 5 investisseurs) ; - engagement individuel. <p>Comment participer à l'initiative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exigence minimale : faire de l'engagement avec au moins une entreprise sur laquelle l'investisseur est investi - Possible adhésion en tant que membre au bout de 2 ans. |
|  <p>La CDC Biodiversité est une entreprise privée dédiée à la conception et la mise en place d'actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité.</p> <p>La CDC Biodiversité a développé une solution de mesure d'empreinte biodiversité (le <i>Global Biodiversity Score</i> – GBS). Elle propose l'application de leur solution aux institutions financières (initiative commerciale).</p> <p>La CDC propose également d'adhérer à leur club "Business for Positive Biodiversity" (B4B+ Club).</p> | <p>Club Business for Positive Biodiversity (B4B+ Club) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'origine créé pour coconstruire le GBS ; - le club accompagne les membres dans l'actualité, le développement d'outils et l'anticipation des évolutions réglementaires en lien avec la biodiversité ; - plusieurs types d'évaluations possibles selon les actifs (actifs cotés, portefeuilles, financement d'infrastructure,...) ; - newsletter, réponses à consultation, groupes de travail, réunion plénière annuelle, accès aux outils et support techniques ; - CDC Biodiversité prépare également des réponses complètes à la TNFD ; - évaluation possibles sur toutes les classes d'actifs. <p>Comment intégrer le Club :</p> <ul style="list-style-type: none"> - abonnement annuel qui permet d'avoir accès à une licence de l'outil pour faire des évaluations et la participation aux GT est volontaire. |
|  <p>Initiative axée sur le marché et fondée sur la science soutenue par les gouvernements nationaux, les entreprises et les institutions financières du monde entier.</p> <p>Le groupe de travail (GT) se compose de 40 membres individuels représentant des institutions financières, des entreprises et des prestataires de services de marché avec plus de 20 000 milliards de dollars d'actifs.</p> <p>Objectif : favoriser une transition des flux financiers mondiaux vers des résultats positifs pour la nature.</p> | <p>Le groupe de travail a élaboré un ensemble de recommandations en matière de publication des entreprises pour rendre compte et agir sur les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature.</p> <p>Les recommandations reposent sur des éléments scientifiques et s'articulent autour de 4 piliers (gouvernance, stratégie, gestion des risques et de l'impact, données et cibles).</p> <p>Les travaux du GT sont financés par des gouvernements et des fondations philanthropiques. Le TNFD n'accepte pas de contributions financières d'organisations du secteur privé, y compris membres de son GT.</p> |
|  <p>Initiative mondiale d'engagement qui a été initié par un groupe de 26 institutions financières et regroupe maintenant 177 acteurs et plus de 22 milliards d'euros d'actifs.</p> | <p>Les signataires ont deux ans après la signature pour s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collaborer et partager leurs connaissances sur les méthodologies, métriques, objectifs ; - inclure des critères liés à la biodiversité dans leurs politiques ESG et faire de l'engagement auprès d'entreprises pour réduire les impacts négatives et augmenter les impacts positifs sur la biodiversité ; - évaluer les impacts positifs et négatifs et identifier les facteurs de pertes de la biodiversité ; - fixer des objectifs sur la base de données scientifiques ; - rendre compte publiquement de façon annuelle sur le sujet. <p>Comment participer à l'initiative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signer le "Finance for Biodiversity Pledge" ; - devenir membre de la "Finance for Biodiversity Foundation" et participer activement aux groupes de travail. |
|  <p>Le <i>Science Based Targets Network</i> est une initiative de la société civile et de la science fondée en 2019 par un groupe d'ONG mondiales pour aider à définir collectivement ce qui est nécessaire pour que les entreprises et les villes en fassent "assez" pour rester dans les limites de la Terre et répondre aux besoins de la société.</p> <p><i>SBTN for nature</i> sont des recommandations développées par SBTN sur la nature.</p> | <p>Objectif : proposer une méthodologie aux entreprises pour construire des objectifs mesurables, applicables et délimités dans le temps, basés sur les meilleures données scientifiques disponibles, qui permettent aux acteurs de s'aligner sur les limites planétaires et sur les objectifs de développement durable.</p> <p><i>SBTN for Nature</i> développe et teste au fur et à mesure des pilotes sur les 4 domaines définis : eau douce, sol, biodiversité, océan. Le domaine climat est traité au travers de SBTi.</p> <p>Méthodologie fondée sur les travaux de l'IPBES avec une approche en 5 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer : réaliser une analyse de matérialité sur les pressions et cartographier sa chaîne de valeur ; - interpréter et prioriser : identifier les sphères d'influence immédiates et sélectionner des sites et estimer les moyens à déployer ; - mesurer, établir et publier : déterminer les efforts requis (mesures, plan de suivi, cibles, valeurs de référence) ; - agir : éviter, restaurer et régénérer, transformer ; - suivre : faire le suivre, rendre compte, veiller et adapter la stratégie si nécessaire. |

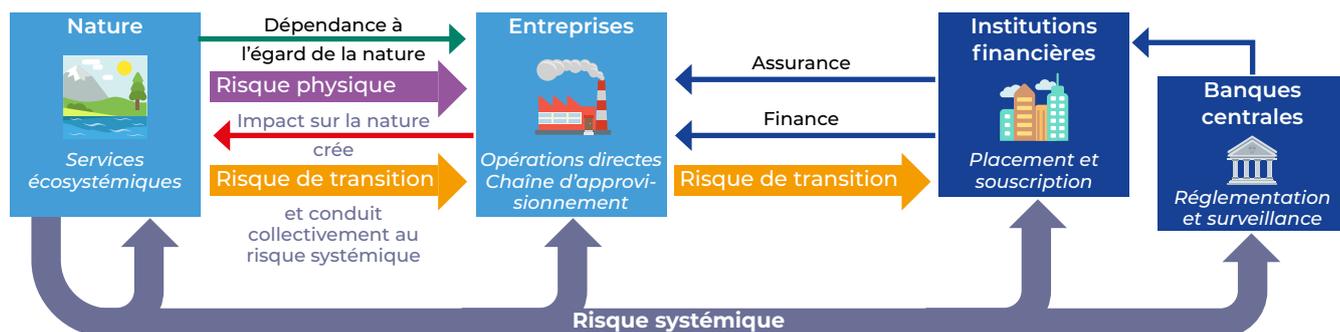
3. Cartographier et gérer les risques liés à la biodiversité

SFDR et les réglementations en matière de finance durable demandent aux acteurs financiers d'identifier l'ensemble de leurs risques ESG, incluant les risques en matière biodiversité.

En France, l'article 29 LEC demande précisément aux sociétés de gestion de disposer d'un processus d'identification des risques liés à la biodiversité, de les prioriser et de produire un plan d'action visant à réduire l'exposition à ces risques.

Cartographier les risques liés à la biodiversité

Les impacts et les dépendances de la nature créent des risques liés à la nature



Source : BloombergNEF, TNFD

La perte de biodiversité se trouve à l'origine de **risques de transition** (associés aux impacts) et de **risques physiques** (causés par les dépendances aux services écosystémiques). Cette définition des risques liés à la biodiversité est utilisée par des initiatives reconnues telles que la TNFD²⁷ ou encore par des établissements comme l'ADEME²⁸.

Les risques de **transition** se décomposent en risque **réglementaire** (exemple : Règlement européen contre la déforestation importée), de **réputation** (voir le rachat de Monsanto par Bayer), **technologique** (émergence de produits et services dont les impacts et dépendances à la nature sont moindres) ou de **marché** (tels que ceux induits par l'évolution des régimes alimentaires).

Les risques physiques peuvent être **chroniques** (déclin des rendements agricoles par exemple) ou **aigus** (catastrophes naturelles). Comme pour le climat, ils requièrent des données de localisation (utilisation des terres, zones à risque de déforestation, zones de stress hydrique, zones de gonflement des argiles, etc.). Différents outils (voir Annexe) sont en développement.

Les risques liés à la biodiversité sont également considérés comme des risques systémiques. D'une part en matière de stabilité des écosystèmes – risque de déstabilisation d'un système naturel critique de sorte qu'il ne puisse plus fournir de services écosystémiques de la même manière qu'auparavant – et d'autre part en matière de stabilité financière.

Intégrer la biodiversité au système de gestion des risques

Il est possible d'initier des travaux de suivi de ces risques soit (de manière concomitante ou distincte) :

- ▶ **en identifiant les secteurs les plus dépendants ou les plus impactants** sur tout ou partie des enjeux liés à la biodiversité ;
- ▶ **en initiant des travaux de localisation pour limiter les risques physiques.** Ceux-ci peuvent être initiés en partant d'un thème précis et restreint à certains portefeuilles ;
- ▶ **en isolant les thèmes sur lesquels une société de gestion veut se concentrer** : l'eau, la déforestation, etc.

Concrètement, si le changement d'usage des sols ressort comme le principal impact généré par un portefeuille d'investissement en raison de son exposition aux secteurs agroalimentaire et immobilier, des indicateurs spécifiques liés à ces secteurs peuvent être isolés et un seuil d'alerte peut être défini.

À ce stade, le suivi des risques liés à la biodiversité n'est pas exhaustif car les enjeux sont divers, les informations disponibles sont encore peu normées et automatisables. À terme, ces risques devront être intégrés dans le système de gestion classique des risques de la société de gestion.

²⁷) <https://tnfd.global/recommendations-of-the-tnfd/#requirements>

²⁸) <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6800-construire-une-demarche-biodiversite.html>

Pour aller plus loin : quantifier les risques liés à la biodiversité

Le cadre défini par le NGFS²⁹ s'appuie sur trois étapes :

| Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 |
|--|---------------------------------|---|
| Identifier les sources de risques physiques et de transition | Évaluer les risques économiques | Évaluer les risques pour le système financier |

La première étape qui consiste à identifier les différents risques liés à la biodiversité a été traitée plus haut dans le document. Celle-ci ne donne qu'une indication des risques physiques et de transition potentiels, ce qui n'équivaut pas encore à une évaluation des risques.

La seconde permet d'évaluer les effets économiques potentiels et d'identifier les risques économiques significatifs qui peuvent découler de l'exposition à ces risques potentiels. Des exemples sont donnés dans le tableau ci-dessous :

| Effets au niveau micro | Niveau régional / Sectoriel |
|---|--|
| Volatilité des prix des matières premières : prix plus élevés ou plus volatils des produits de base en raison, par exemple, de mauvaises récoltes de cultures vivrières. | Prix : l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie ou de l'eau pourrait créer des pressions inflationnistes. |
| Production et des chaînes de valeur : augmentation des coûts résultant d'une perturbation temporaire des processus des entreprises ou des ménages, telle que la suspension des services en raison d'inondations. | Productivité : effets sur le PIB d'un détournement de l'investissement ou d'une diminution de l'appétit pour l'innovation, d'une baisse de la productivité du travail (par exemple en raison de la chaleur ou de la pollution), de la perte de productivité des services d'approvisionnement ou de régulation (par exemple en affectant l'agriculture) ou de dommages et de perturbations des actifs. |

Une fois les canaux de transmission identifiés, par exemple est-ce que des risques peuvent s'amplifier au sein de certaines chaînes de va-

leur, la dernière phase consiste à quantifier l'effet de ces risques sur ses risques stratégiques et financiers :

| Catégorie de risques | Exemple de facteurs potentiels liés à la nature affectant ces risques |
|---|---|
| Risque stratégique et risque lié au modèle d'affaire | La perte d'écosystèmes affecte la capacité des entreprises pharmaceutiques à accéder à certaines ressources naturelles essentielles au développement ou à la production de médicaments. |
| Risque de crédit | La dégradation des sols réduit la productivité agricole, ce qui influence la valeur des terres agricoles et la capacité des agriculteurs à rembourser leurs dettes. |
| Risque de marché | La valeur d'une entreprise peut diminuer en raison d'actifs dévalorisés par l'insuffisance d'eau douce nécessaire à la production, ou encore être affectée par l'émergence de nouvelles technologies moins dépendantes de l'eau. |
| Risque opérationnel | Les fournisseurs de l'institution peuvent être touchés par des événements climatiques tels que des inondations ou des glissements de terrain. |
| Risque de liquidité | La liquidation des actifs peut être contrainte en raison d'une dégradation rapide de la nature après le franchissement d'un point de bascule écologique ou en raison de nouvelles réglementations affectant la valeur des actifs. |

Pour arriver à faire ce type d'analyse, **il est nécessaire de s'appuyer sur des scénarios**. S'il existe des scénarios climat aujourd'hui, **les scénarios nature sont actuellement en construction**. Le NGFS a proposé une méthode pour construire ces scénarios pour les risques systémiques en décembre 2023³⁰.

Dans un autre rapport publié en décembre 2023³¹, le NGFS a tenté de quantifier certains risques liés à la nature pour en évaluer les effets sur l'économie mondiale. Dans ce rapport :

- ▶ les **risques liés à l'eau sont dominants** et pourraient représenter **7 à 9 % du PIB**

mondial, avec des impacts significatifs sur le secteur **manufacturier** ;

- ▶ les **risques pour l'agriculture sont également importants**, avec entre **14 à 18 % de la production menacée par les risques liés à l'eau** et à potentiellement **12 % de la production menacée par le déclin des pollinisateurs**.

Ces impacts directs pourraient être amplifiés par des réactions en cascade sur les marchés et agir comme un multiplicateur de risques sur le changement climatique, entraînant des impacts significatifs sur les personnes, les économies ainsi que sur le système financier mondial.

29) Network for Greening the Financial System – créé en décembre 2017, c'est un réseau de banques centrales et d'autorités de surveillance. Son objectif est d'aider le système financier à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de renforcer la gestion des risques liés à la nature et à réorienter les flux de capitaux vers des investissements verts. <https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/ngfs-conceptual-framework-nature-risks.pdf>

30) https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/ngfs_nature_scenarios_recommendations.pdf

31) https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/ngfs_occasional_paper_green-scorpion_macrocriticality_nature_for_finance.pdf

QUESTION 5

Comment développer un produit biodiversité ?

Les différentes approches présentées dans ce guide peuvent être utiles si vous souhaitez développer un produit spécifique sur le sujet de la biodiversité. Voici quelques éléments de réflexion pour vous accompagner dans cette démarche.

Tout d'abord, il est crucial de définir **l'ambition du produit**, c'est-à-dire la problématique à résoudre qui légitime l'existence du produit. Est-ce que le produit privilégie de financer des entreprises qui commercialisent des solutions de protection ou de restauration de la biodiversité, ou des entreprises qui mettent en place des pratiques pour réduire leur dépendance et leur impact sur la biodiversité ? Les deux stratégies sont possibles et nécessaires à la protection de la biodiversité mais chacune présente des défis importants. La stratégie basée sur les "solutions" peut se heurter à un manque de profondeur de marché tandis que celle fondée sur la réduction de l'empreinte biodiversité peut occasionner des risques de *greenwashing* si elle n'est pas suffisamment étayée.

Ensuite, une fois l'ambition du produit définie, il conviendra d'identifier des **indicateurs clés** qui matérialisent cette ambition et permettent de définir l'univers d'investissement. Dans la stratégie "solutions", il faudra identifier les activités précises qui peuvent être incluses dans cette définition de "solutions", selon les

grandes thématiques de la biodiversité : pollution, protection des ressources en eau, etc. ainsi que la part minimum du CA d'une entreprise qu'elles doivent représenter. Dans la stratégie "réduction de l'empreinte biodiversité", l'attention portera plus sur des KPIs pertinents et chiffrés (exemple : consommation et rejets d'eau, pollution,...) qui rendent compte de la dynamique de l'entreprise.

Enfin, après avoir affiché l'ambition et défini l'univers d'investissement, la société de gestion s'attachera à établir un **processus d'investissement** robuste qui explicite la performance en matière de biodiversité des entreprises sélectionnées.

Dans tous les cas, deux points importants sont à prendre en compte. Premièrement, la création d'un produit biodiversité requiert la mise en place de tout un écosystème dédié à la gestion du fonds. Bien que ce thème soit au cœur des discussions et évolutions du marché, il est à noter que la demande reste à ce stade émergente pour les produits purs biodiversité. Deuxièmement, comme pour l'ensemble des fonds ESG, il est nécessaire de respecter les règles en matière de communication, telles que la doctrine de l'AMF concernant les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières, ainsi que les normes de dénomination ESG des fonds.

CONCLUSION

Mettre en place un ou plusieurs des outils décrits dans ce guide vous permet de vous inscrire dans les cadres réglementaires ou dans les initiatives reconnues en matière de biodiversité telles que la *Finance for Biodiversity Foundation* ou le TNFD. Cela vous permet également de **sélectionner un ou plusieurs objectifs de long terme liés à la biodiversité**, en particulier les 14 et 15, ou encore des cibles sur des thématiques précises dès lors que vous orientez votre stratégie biodiversité pour répondre à un ou plusieurs enjeux bien identifiés tel que la biodiversité.

Au-delà des outils qui sont à votre disposition, il est **fondamental d'embarquer vos collaborateurs** sur ces sujets. Cela peut passer par une formation de tout ou partie de vos collaborateurs, en ciblant en priorité les équipes de gestion et d'analyse, de marketing, de développement et de direction. Ce point est rappelé par la *Finance for Biodiversity Foundation*³². Plusieurs formats sont possibles :

- ▶ proposer à une partie importante des collaborateurs des modules d'initiation sur les enjeux liés à la biodiversité comme la fresque de la biodiversité ;
- ▶ former de manière plus poussée les équipes qui seront les plus impliquées dans le déploiement de cette stratégie : analystes, gérants ou encore les équipes de risques ;
- ▶ dispenser des formations expertes sur les sujets sur lesquels vous souhaitez vous concentrer : par exemple, sur les enjeux de l'eau ou sur la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire.

Une bonne pratique consiste à former également la direction et les *boards*, de manière à **embarquer la gouvernance** de la société de gestion. Ceux-ci pourront être impliqués dans le suivi de la stratégie biodiversité via des indicateurs dédiés comme :

- ▶ l'exposition aux secteurs les plus à risques,
- ▶ le suivi des actions d'engagement menées,
- ▶ les indicateurs sur une thématique spécifique le cas échéant.

La reconnaissance de l'importance des enjeux liés à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus d'investissement est croissante. On observe une plus grande sensibilisation des acteurs financiers, le développement de réglementations nationales et européennes ambitieuses et la fixation d'engagements collectifs lors de sommets mondiaux dédiés. La mobilisation des acteurs financiers est essentielle pour financer l'objectif de préservation et de restauration de la biodiversité.



³²) https://www.financeforbiodiversity.org/publications/nature_target-setting_framework_for_asset_managers_and_asset_owners-2/

ANNEXE 1

Synthèse des points positifs et points négatifs des différents indicateurs

| Thème | Sous-thème | Points positifs | Limites |
|---|---------------------------------------|---|---|
| Indicateur agrégé d'empreinte biodiversité | Avantages et inconvénients | Les avantages suivants ont été avancés par les répondants : <ul style="list-style-type: none"> – ces indicateurs donnent une idée, même vague, des principaux impacts du portefeuille ; – ils regroupent une information complexe sous un KPI unique ; – un répondant les considère comme facile d'accès et permettant de réaliser des comparaisons à l'intérieur d'un portefeuille ; – les outils sont présumés crédibles car élaborés par des scientifiques et des experts en matière de biodiversité. | La grande majorité des répondants s'accorde à dire qu'il est difficile d'interpréter les résultats et leur évolution. Les limites suivantes ont notamment été citées : <ul style="list-style-type: none"> – les méthodologies demeurent trop peu fiables ; – ces indicateurs agrégés manquent de pertinence au regard des enjeux spécifiques des émetteurs ; – les entreprises elles-mêmes n'utilisent pas la MSA.km2, ce qui empêche d'établir un dialogue ; – l'indicateur n'a pas démontré de matérialité financière ; – le regroupement d'enjeux complexes et variés en une métrique pose question sur la qualité de la donnée ; – la mise à jour des données est trop peu fréquente ; – d'autres indicateurs ou analyses qualitatives restent nécessaires pour bien comprendre les impacts et les drivers d'impact. |
| | Utilisation : gestion et/ou reporting | Un seul répondant réalise une utilisation opérationnelle d'un indicateur agrégé, y compris dans le cadre d'un fonds coté biodiversité pour sélectionner les entreprises et suivre leur évolution. | 4 répondants sur 9 affirment expressément utiliser ces indicateurs à des fins de <i>reporting</i> . Des indicateurs de mesure d'usage de l'eau et des sols sont par exemple préférés par un répondant. |
| Indicateurs thématiques | Indicateurs | L'utilisation d'indicateurs thématiques (eau, pollution, production ou gestion des déchets, etc.) n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs à ce stade et la nature des indicateurs varie, par sa source et le thème. Les indicateurs thématiques utilisés varient. Il peut s'agir : <ul style="list-style-type: none"> – des réponses aux questionnaires <i>Water</i> et <i>Forest</i> du CDP ; – d'indicateurs liés à l'eau ; – d'IBAT pour l'analyse de la proximité avec certaines zones sensibles, en particulier dans certaines régions ; – de la part du CA tiré d'activités considérées comme favorables ou défavorables à la biodiversité. | Les PAI 7, 8 et 9 ainsi que les PAI optionnels sont jugés pertinents mais la couverture et la qualité des données ne permettent pas de les intégrer dans le processus de sélection des titres. |
| | Politiques | Un répondant ne se repose pas seulement sur des indicateurs quantitatifs mais aussi sur l'existence d'une politique chiffrée/ datée de réduction de consommation des ressources ou de réduction des pollutions. | |
| Utilisation des indicateurs dans le processus d'investissement | Intégration dans la note ESG globale | Les indicateurs agrégés (CBF, GBS) peuvent être intégrés dans la note ESG globale. Hormis l'acteur précité, aucune SGP ne fait des indicateurs agrégés une utilisation opérationnelle (gestion, <i>reporting</i> , engagement), notamment car ils ne sont pas jugés assez fiables et stables dans le temps. | Plusieurs sociétés de gestion ont recours à un fournisseur de données ESG " <i>mainstream</i> ", dont la note ESG globale intègre des éléments liés à la biodiversité. |
| | Notation distincte | Les indicateurs thématiques parlent davantage aux analystes car ils peuvent se saisir des points clés selon le secteur et la distribution des activités. | L'utilisation d'indicateurs spécifiques propriétaires en reste au stade de la réflexion ou du développement pour l'ensemble des répondants. Un score climat séparé peut exister chez certaines SDG mais pas encore une note biodiversité. Un répondant indique que les indicateurs biodiversité (eau, déchet) servent davantage de complément pour approfondir certaines zones de risque que comme un premier outil d'analyse. |

ANNEXE 2

Revue des thèmes possibles des politiques sectorielles et d'exclusions

| | | Dépendances aux services écosystémiques | Impact sur la biodiversité (faible/modéré/élevé) | Pressions IPBES associées | Source des données sous-jacentes | Pratique du marché (communément utilisée, moyennement utilisée, peu utilisée) |
|---------------|------------------|--|--|---|---|---|
| GÉNÉRALISTE | Pétrole et gaz | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air | <i>Global Oil & Gas exit list Urgewald (https://gogel.org/)</i> | Communément utilisée |
| | Services publics | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air ■ Introduction d'espèces exotiques envahissantes | | Communément utilisée |
| | Mines | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air | <i>Charbon: Global Coal Exit List Urgewald (https://www.coalexit.org/about-urgewald)</i> | Communément utilisée |
| | Tabac | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production | Faible | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et trafic illégal ■ Changement climatique global ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air | | Communément utilisée |
| DÉFORESTATION | Huile de palme | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et trafic illégal ■ Changement climatique | <i>Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) Certified Sustainable Palm Oil (https://rspo.org/)</i> | Communément utilisée |
| | Soja | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et trafic illégal ■ Changement climatique | <i>Roundtable on Responsible Soy (RTRS) (https://responsiblesoy.org/certification?lang=en)</i> | Peu utilisée |
| | Cacao | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global | | Peu utilisée |
| | Café | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global | | Peu utilisée |

| | | Dépendances aux services écosystémiques | Impact sur la biodiversité (faible/modéré/élevé) | Pressions IPBES associées | Source des données sous-jacentes | Pratique du marché (communément utilisée, moyennement utilisée, peu utilisée) |
|------------------|---------------|--|--|---|--|---|
| DÉFORESTATION | Bois | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation ■ Services culturels | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global | | Peu utilisée |
| | Pâte à papier | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation ■ Services culturels | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global | | Peu utilisée |
| | Papier | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation ■ Services culturels | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global | | Peu utilisée |
| POLLUTION | Pesticides | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air | | Peu utilisée |
| | Plastique | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Changement climatique ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air | <i>Break Free From Plastic (https://www.breakfreefromplastic.org/)</i> | Peu utilisée |
| | OGM | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air | | Communément utilisée |
| ESPÈCES ANIMALES | Bétail | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation ■ Services culturels | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global | | Peu utilisée |
| | Pêche | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation ■ Services culturels | Élevé | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Pollutions des océans, eaux douces, sol et air ■ Introduction d'espèces exotiques envahissantes | | Peu utilisée |
| | Fourrure | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation ■ Services culturels | Faible | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et trafic illégal | | Peu utilisée |
| | Cuir | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement/Production ■ Services de régulation ■ Services culturels | Faible | <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction et artificialisation des milieux naturels ■ Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal ■ Changement climatique global | | Peu utilisée |

 **L'AFG remercie l'ensemble des membres du groupe de travail qui ont participé à l'élaboration de ce guide et en particulier Aurélie de Barochez, responsable du pôle Conseil, Moonshot et Andrea Sekularac, spécialiste ESG, Rothschild & Co Asset Management, qui a présidé le groupe piloté par Ana Pires, directrice Investissement responsable de l'AFG.**

Ce groupe de travail était rattaché à la Commission Investissement responsable, présidé par Léa Dunand-Chatellet, DNCA Finance.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe **plus de 440 membres**, dont 340 sociétés de gestion, qui gèrent **90 % des encours sous gestion en France**.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises.

L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

AFG
Ensemble, s'investir pour demain



Publication réalisée par le pôle Gestion et Management du risque

■ Ana Pires, directrice Investissement responsable | a.pires@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles

www.afg.asso.fr 